



VIE PRATIQUE

Déchets

Tri sélectif, collecte d'ordures ménagères, encombrants, déchetteries... Toutes les informations pratiques sur la gestion des déchets à Barcy.

Le traitement des déchets

SMITOM

Pour obtenir un conteneur, signaler un incident de collecte ou demander un renseignement concernant les collectes, téléphonez au secrétariat de mairie.

Tout dépôt d'objets ou de déchets sur le territoire de la commune, en dehors du cadre des collectes en porte à porte, est strictement interdit et peut faire l'objet d'un procès verbal.

En pratique

SMITOM Nord 77 : 01.64.44.40.03

Tri sélectif

- Ramassage des poubelles bleues (tri sélectif) : mardi après-midi
- Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir et rentrez-les au plus vite après le ramassage.

Ordures ménagères

- Ramassage des poubelles marrons : lundi en matinée.
- Pensez à sortir vos conteneurs le dimanche soir et rentrez-les au plus vite après le ramassage.

Déchets verts

De mi-mars à fin novembre, chaque vendredi matin, les sacs contenant les déchets verts sont collectés (sacs disponibles en mairie).

Ils ne doivent contenir que les tontes de pelouses, feuilles, fleurs, tailles de haies (moins de 80 cm de long et 5 cm de diam

être) et doivent être sortis le jeudi soir uniquement.

Déchets en apport volontaire

- Borne à verre (bouteilles, bocaux, pots à déposer bien vidés et sans bouchons, capsule ou couvercle) au bas de la rue des Près.
- Déchetteries pour les "déchets ménagers" (gros cartons, gravats, déchets verts, encombrants, ferraille, équipements électriques et électroniques, batterie, huile) et les "Déchets ménagers spéciaux" (peinture, vernis, solvants, tubes néon, phytosanitaires...) en déchetterie de Meaux.

Encombrants

Collecte sur rendez-vous

La collecte des encombrants se fait maintenant sur rendez-vous le mercredi (7h30 à 13h) des semaines impaires.

Le principe

1. Vous remplissez le formulaire téléchargeable ci-contre en y indiquant clairement vos coordonnées et la liste des déchets à enlever, puis vous le retournez à la mairie (soit à l'accueil, soit par [mail](#)).
2. La mairie vous rappelle pour vous informer du jour et de l'heure de la collecte de vos encombrants. Ce jour-là, vous sortez les déchets cochés sur votre formulaire. Votre présence est obligatoire lors du rendez-vous.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie au 09.66.98.70.16.